



TERMES DE REFERENCE

**Extension des capacités du réseau
informatique de l'OAPI**

Août 2020

1. CONTEXTE

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) est une Organisation intergouvernementale africaine spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle.

L'OAPI a été créée le 13 septembre 1962 et compte à ce jour dix-sept (17) Etats membres à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

L'OAPI dont le siège se trouve à Yaoundé, au Cameroun, a pour mission :

- La délivrance des titres de propriété industrielle ;
- La mise à disposition de la documentation et la diffusion de l'information ;
- La formation en propriété intellectuelle ;
- La contribution à la promotion de la protection de la propriété littéraire et artistique ;
- La participation au développement économique des Etats membres.

Les principales caractéristiques du système OAPI dont le siège se trouve à Yaoundé au Cameroun sont :

- Un Office de propriété industrielle commun à tous les Etats membres ;
- Une législation unique applicable en matière de propriété intellectuelle dans les dix-sept (17) Etats membres : l'Accord de Bangui et de ses annexes ;
- La centralisation de toutes les procédures de délivrance de sept (7) titres de propriété industrielle : les brevets, les modèles d'utilité, les marques de produits ou de services, les dessins et modèles industriels, les noms commerciaux, les obtentions végétales et les indications géographiques.

L'OAPI dispose d'un réseau de type VDI comportant en environ 400 points de connexion répartis sur les deux bâtiments de son siège ainsi qu'une dizaine de bornes d'accès WIFI.

Dans chacun des deux bâtiments du siège, les points de connexion au réseau sont centralisés dans les locaux techniques intermédiaires situés au niveau des différents paliers. Les locaux techniques intermédiaires sont à leur tour reliés par une dorsale en fibre optique à un local technique principal.

A ce jour, le réseau est constitué de onze (11) locaux techniques intermédiaires dans le nouveau bâtiment et deux (2) locaux techniques intermédiaires dans l'ancien bâtiment. Le cœur du réseau du nouveau bâtiment est géré par un commutateur de marque Cisco Catalyst 3750 comportant 12 ports alors que le cœur du réseau de l'ancien bâtiment est totalement à reconstituer.

Pour interconnecter les deux bâtiments distants de 100 mètres environ, les deux locaux techniques principaux qui s'y trouvent et qui abritent le cœur du réseau sont reliés par une dorsale non redondante en fibre optique.

2. OBJECTIF DU PROJET

L'objectif du projet consiste à mettre à niveau le cœur du réseau pour prendre en compte de manière optimale les dernières extensions réalisées sur le réseau.

Il sera question de procéder au remplacement des équipements du cœur de réseau du nouveau bâtiment et de transférer les équipements ainsi remplacés dans le local technique principal de l'ancien bâtiment.

Il s'agira également de connecter quatre (4) locaux techniques intermédiaires à leur local technique principal respectif suivant l'architecture sommairement décrite plus haut. Les quatre locaux techniques intermédiaires en question sont situés dans chacun des bâtiments à raison de deux par bâtiments.

Enfin de compte, il sera question de déployer une liaison redondante entre les deux locaux techniques principaux.

De manière plus précise, la prestation porte notamment sur la fourniture d'équipements et services ci-après :

2.1 FOURNITURE D'EQUIPEMENTS

- Fourniture de deux (2) switches montable sur rack de marque Cisco Catalyst 9500 24 ;
- Fourniture d'un switch montable sur rack Cisco Catalyst 9200L 24 ports ;
- Fourniture des modules transceivers 10G BASE-SR, 1000 BASE-SX et 1000 BASE-T ;
- Fourniture de 1 000 mètres de fibre optique ;
- Fourniture d'une baie Legrand 800 x 1000 ;
- Fourniture d'un Tiroir Optique 12 Ports SC Equipé ;

- Fournitures de jarretière et autres accessoires pour fibre optique.

2.2 FOURNITURE DE SERVICES

- Configuration et mise en service des deux (2) nouveaux commutateurs Cisco Catalyst 9500 ;
- Configuration et mise en service des deux (2) commutateurs Cisco Catalyst 3750 transférés du local technique principal du nouveau vers le local technique principal de l'ancien bâtiment ;
- Configuration et mise en service du commutateur Cisco Catalyst 9200L ;
- Pose d'une dorsale fibre optique redondante de deux locaux techniques intermédiaires vers le local technique principal du nouveau bâtiment ;
- Pose d'une dorsale fibre optique redondante de deux locaux techniques intermédiaires vers le local technique principal de l'ancien bâtiment ;
- Pose d'une liaison fibre optique redondante entre le local technique principal du nouveau bâtiment et celui de l'ancien bâtiment ;
- Optimisation et mise à jour du réseau logique et physique ;
- Mise à jour de l'ensemble de la documentation du réseau ;
- Tests de bon fonctionnement ;
- Transfert de compétences des prestations effectuées aux ingénieurs de l'OAPI.

Le soumissionnaire devra proposer un ensemble d'équipements et de services pouvant satisfaire les besoins de l'Organisation. En tout état de cause, la solution proposée devra répondre en tous points aux modalités de fonctionnement telles que décrites dans les présents termes de référence.

3. LISTING DETAILLE DU MATERIEL

Toutes les fournitures et équipements devront être du matériel neuf et satisfaire aux normes et prescriptions du constructeur Cisco et être en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les équipements actifs du réseau devront obligatoirement inclure une garantie d'une période minimum d'un an.

Le tableau ci-dessous sans nécessairement être exhaustif indique les références et les quantités du matériel nécessaire à la bonne exécution du projet.

Equipements actifs du réseau		
Référence	Description	Qté
C9500-24X-E	Cisco Catalyst 9500 16-ports + 8-ports 10G Switch	2
CON-SNT-C95K24XE	SNTC-8X5XNBD Catalyst 9500 16-port	2
C9500-NM-8X	Cisco Catalyst 9500 8 x 10GE Network Module	2
PWR-C4-950WAC-R/2	950W AC Config 4 Power Supply front to back cooling	2
C9500-DNA-L-E-3Y	DNA Essentials 3 Years License	2
SFP-10G-SR-S=	10GBASE-SR SFP Module, Enterprise-Class	8
GLC-SX-MMD=	1000BASE-SX SFP transceiver module, MMF, 850nm, DOM	16
GLC-TE=	1000BASE-T SFP transceiver module for Category 5 copper	2
C9200L-24T-4X-E	Cisco Catalyst 9200L 24-port data, 4 x 10G, Network Essentials	1
CON-SNT-C920L24X	SNTC-8X5XNBD Catalyst 9200L 24-port data, 4 x 10G	1
C9200L-DNA-E-24	C9200L Cisco DNA Essentials, 24-port, 3 Years Term license	1
Câblage réseau et accessoires		
	Description	Qté
	Fibre Optique OM3 (mètres)	1000
	Tiroir Optique 12 Ports SC Equipé	1
	Jarretières SC-LC OM 5m	12
	Jarretières LC-LC OM 5m	10
	Accessoire Fibre optique (FF)	1
	Baie Legrand 800 x 1000	1
	Rail électrique neuf prise rackable	1
	Panneau passe fil à balaie U	7
	Panneau Obturateur 1U	15

4. LIVRABLES

À la fin du projet, l'OAPI devra disposer d'un réseau fonctionnel réparti entre les deux bâtiments de son siège et fournissant de meilleures perspectives d'évolution.

L'Organisation devra être autonome dans la gestion des interventions de premier niveau.

L'adjudicataire transmettra, sous format électronique, la documentation technique relative à l'implémentation du réseau ainsi que les manuels de formation.

La liste définitive des documents à remettre sera fixée au cours du projet.

5. DEROULEMENT DU PROJET

5.1 GESTION DU PROJET

L'OAPI désignera une « équipe projet » qui sera en charge du suivi quotidien du projet. Cette équipe assurera le relais auprès de la direction générale de l'OAPI

pour les décisions importantes concernant le projet et décidera des options fonctionnelles ou techniques au cours de l'exécution de la mission.

L'adjudicataire désignera également une équipe chargée de l'exécution de la mission ayant à sa tête un chef d'équipe. Le chef d'équipe assurera la gestion du projet et informera « l'équipe projet » de l'OAPI de l'état d'avancement des différentes phases du projet et des actions futures.

Dans le cas où l'adjudicataire aurait recours à des sous-traitants, le chef d'équipe restera le seul et unique point de contact de « l'équipe projet » de l'OAPI.

L'adjudicataire sera immédiatement tenu de remplacer les membres de son équipe chargée de l'exécution du projet dans le cas de constat d'incapacité, d'insubordination ou d'inconduite graves.

En cas de remplacement d'un membre de son équipe pour quelque raison que ce soit, l'adjudicataire devra préalablement faire valider sa proposition par l'Organisation.

L'adjudicataire aura en charge la rédaction des procès-verbaux de toutes les réunions.

5.2 DELAI DE REALISATION DE LA MISSION

L'OAPI souhaite réaliser le présent projet dans un délai de trois (3) mois. Le soumissionnaire devra, au vu des attentes formulées dans les présents termes de références expliquer ce qui est réalisable dans ce délai.

Au cas où l'entièreté de la mission ne pourrait pas être finalisée dans le délai prémentionné, le soumissionnaire devra proposer un calendrier alternatif ayant pour but la finalisation de la totalité de la mission dans les meilleurs délais, avec indication de l'approche proposée pour y parvenir.

5.3 REUNION DE LANCEMENT

Au cours de la réunion de lancement qui sera organisée par l'OAPI, les points suivants seront abordés :

- Constitution des équipes projets ;
- Définition des étapes principales du projet ;

- Fixation du calendrier prévisionnel ;
- Fixation de la date et modalités de livraison du matériel du projet ;
- Fixation de la périodicité des réunions d'évaluation de l'état d'avancement du projet ;
- Définition du calendrier de paiement ;
- Définition de la charte de projet.

5.4 GARANTIES

Les prestations réalisées seront garanties 12 mois à compter de la date de la réception définitive.

La garantie est suspendue jusqu'au jour où les défauts en question ont été corrigés avec succès. Dans ce cas, le nouveau terme de la garantie pour les prestations en question sera fixé d'un commun accord entre parties.

6. TRANSFERT DE COMPETENCES

L'adjudicataire administrera au personnel du service informatique une formation leur permettant de pouvoir assurer la maintenance de premier niveau des équipements installés.

Il fournira un manuel de cours détaillé décrivant les principales fonctions à maîtriser. Les dates exactes de la formation seront fixées lors de la réunion de lancement.

7. PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra réunir les conditions suivantes :

- Être une entreprise spécialisée dans le domaine du déploiement des réseaux informatiques ;
- Capitaliser un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans la mise en place des réseaux informatiques ;
- Disposer d'un service de support pouvant assurer la maintenance du réseau installé ;
- Disposer d'un personnel qualifié ;
- Être en possession d'une lettre d'autorisation du constructeur Cisco.

Le prestataire indiquera le profil et l'expérience du personnel de la mission. Il fournira tous les arguments nécessaires pour prouver qu'il est suffisamment outillé pour réaliser le projet dans les délais impartis. Il indiquera au besoin l'expérience pertinente acquise dans le cadre de la réalisation de projets similaires.

8. CONTENU DES OFFRES

Les offres devront notamment contenir un pli technique, un pli administratif et un pli financier distinctement marqué comme tel.

Le pli administratif contient entre autres :

- La soumission faisant connaître la dénomination et le siège de l'entreprise
- Un certificat de domiciliation bancaire datant de moins de trois mois
- La preuve que l'entreprise est à jour vis-à-vis du fisc de son pays
- La preuve que l'entreprise est à jour vis-vis de l'organisme de sécurité sociale
- Le justificatif du paiement de l'équivalent de la somme de 50.000 FCFA dans le compte de l'OAPI ouvert à UBA sous les références ci-après :
Code Banque : 10033
Code Agence : 05207
Numéro de Compte : 07013000001
Clé : 01
CODE SWIFT : UNAFCMCX IBAN : CM21 10033 05207 07013000001 01

Le pli technique contient entre autres :

- Une description de l'entreprise ;
- Une copie signée des termes de référence ;
- Un exposé décrivant de manière explicite la compréhension des besoins exprimés par l'OAPI ;
- Une proposition d'un calendrier prévisionnel ;
- La méthodologie de gestion de projet proposée ;
- La liste de toutes les personnes que le soumissionnaire compte faire intervenir dans la réalisation de la mission, ainsi que leurs CV ;
- La liste de tous les équipements et logiciels nécessaires à la réalisation du marché ;
- Les agréments et autorisations du constructeur Cisco ;
- Des exemples de réalisations faites par le soumissionnaire ;

- Les propositions de formation en tenant compte des attentes formulées dans les présents termes de références ;
- L'assistance proposée pendant période de garantie.

Le pli financier contient entre autres :

- Une proposition détaillée de prix, indiquant les valeurs en **hors taxes et hors douane (HT/HD)**.

9. MODALITE DE PAIEMENT

Les modalités de paiement seront définies d'un commun accord entre l'OAPI et l'adjudicataire. Aucun ajustement à la hausse du tarif initial ne sera accepté.

10. CRITERES DE NOTATION

L'examen des critères d'évaluation va consister en une vérification de la conformité de l'offre du soumissionnaire par rapport aux exigences des termes de référence.

L'OAPI choisira librement l'offre du soumissionnaire qui lui paraîtra la meilleure au regard des critères ci-après :

LIBELLE	NOTE
Expérience du prestataire et références des travaux déjà effectués	30
Expérience du personnel	15
Compréhension de la mission et méthodologie	20
Présentation du dossier	5
Elements de coût	30

11. MODALITES D'EXECUTION DES MISSIONS

La bonne exécution de ce projet se mesurera à travers :

- La livraison à temps des équipements conformes aux termes de références ;
- L'extension des capacités du cœur du réseau ;
- La qualité de service sur le réseau étendu ;

- La limitation au strict minimum des perturbations du réseau tout au long du déroulement du projet ;
- Le respect du calendrier et de la méthodologie proposée ;
- La disponibilité du service de support pendant la période de garantie ;
- Le transfert de compétence aux ingénieurs de l'OAPI.

Les modalités pratiques d'exécution des missions sus-indiquées seront définies dans un contrat à intervenir entre le prestataire retenu et l'OAPI.

La Direction Générale de l'OAPI